

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE DEVILLE LES ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIMANCHE 22 MARS 2026 - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 22 mars, à dix heures trente, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 16 mars, s'est réuni sous la présidence de Madame Annie Boutin, en application de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'élection du Maire (délibération 26-11), puis de Madame Mirella Deloignon, élue Maire.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : Deloignon Mirella, Dufour Xavier, Boutigny Annette, Jaha Mohamed, Mottet Delphine, Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Vallant Jérôme, Guillet Dorothée, Ridez Yoann, Boutin Annie, Delahaye Joël, Guillet André-Philippe, Deme Abdoul Aziz, Binard Sylvie, Nectoux Béatrice, Iacopino Laurent, Desnoyers Nathalie, Achenza Anthony, Etancelin Séverine, Police Perle, Delpierre Dit Cafarin Caroline, Hébert François, Thiessé Stéphanie, Monteiro Rodolphe, Hatton Romain, Allain Jessy, Nicolle Nadia (est partie à 11h24), Lethuillier-Levet Valérie, Belhadj Lazreg, Claudel Guillaume.

Étaient absents et avaient donné pouvoir : Duchaussoy Vincent à Belhadj Lazreg, Fahy Noëlle à Nicolle Nadia. Cette dernière a quitté l'assemblée à 11h24 et a donné pouvoir à Claudel Guillaume.

Secrétaire de séance : Allain Jessy

N°26-11 Élection du Maire

En application des articles L.2122-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Madame DELOIGNON Mirella, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

N°26-12 Détermination du nombre d'adjoints et du nombre de conseillers municipaux délégués

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1, L2122-2 et L2122-18.

Le Conseil Municipal doit procéder à la détermination du nombre d'adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer à 9 le nombre d'adjoints au Maire,
- De fixer à 2 le nombre de conseillers délégués.

N°26-13 Élection des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

La liste « Xavier DUFOUR » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire :

DUFOUR Xavier, BOUTIGNY Annette, JAHA Mohamed, MOTTET Delphine, APPRIOU Philippe, MARIN-CURTOUD Virginie, VALLANT Jérôme, GUILLET Dorothee, RIDEZ Yoann.

N°26-14 Charte de l'élu local

Le Conseil Municipal prend acte de la Charte de l'élu local.

N°26-15 Règlement intérieur du Conseil Municipal

L'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal des communes de plus de 1 000 habitants doit adopter son règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur.

N°26-16 Délégation du Conseil Municipal au Maire (article L.2122-22 du CGCT)

Conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut attribuer un certain nombre de délégations au Maire, pour la durée de son mandat dans un souci de bonne gestion et de réactivité de la collectivité.

Le Conseil municipal, en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, à l'unanimité, décide de donner délégation au Maire pour la durée de son mandat.

N°26-17 Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

La commission d'appel d'offres (CAO) est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer :

Titulaires : Xavier Dufour, Philippe Appriou, Jérôme Vallant, Rodolphe Monteiro, Lazreg Belhadj ;

Suppléants : Annie Boutin, Béatrice Nectoux, Joël Delahaye, François Hébert, Valérie Lethuillier-Levet.

N°26-18 Centre Communal d'Action Sociale : fixation du nombre de conseillers municipaux siégeant au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 6 le nombre de membres du Conseil d'Administration issus du Conseil Municipal.

N°26-19 Centre Communal d'Action Sociale : élection des membres du Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer :

Annette Boutigny, André-Philippe Guillet, Jessy Allain, Béatrice Nectoux, Caroline Delpierre Dit Cafarin, Guillaume Claudel.

N°26-20 Constitution des commissions permanentes

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration soit à l'initiative de ses membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la constitution de quatre commissions permanentes composées de 9 élus de la majorité et de 2 élus de l'opposition, composées comme suit :

Réussite éducative et jeunesse Vice-Présidente : Mme MOTTET Delphine Mme BOUTIN Annie M. DEME Aziz Mme DELPIERRE DIT CAFARIN Caroline Mme BINARD Sylvie Mme POLICE Perle Mme ETANCELIN Séverine M. HATTON Romain Mme DESNOYERS Nathalie Mme FAHY Noëlle Mme LETHUILLIER-LEVET Valérie	Affaires financières et affaires générales Vice-Président : M. APPRIOU Philippe M. JAHA Mohamed Mme POLICE Perle Mme NECTOUX Béatrice M. ACHENZA Anthony M. DELAHAYE Joël M. HATTON Romain M. HÉBERT François M. IACOPINO Laurent Mme LETHUILLIER-LEVET Valérie M. BELHADJ Lazreg
Environnement, travaux, sécurité, commerce Vice-Président : M. DUFOUR Xavier M. VALLANT Jérôme Mme THIESSÉ Stéphanie M. IACOPINO Laurent M. RIDEZ Yoann M. MONTEIRO Rodolphe	Vie culturelle et affaires sportives Vice-Président : Mme GUILLET Dorothée Mme MARIN-CURTOUD Virginie M. JAHA Mohamed M. HÉBERT François Mme BINARD Sylvie Mme BOUTIN Annie

M. ACHENZA Anthony M. DELAHAYE Joël Mme DELPIERRE DIT CAFARIN Caroline M. DUCHAUSSOY Vincent M. BELHADJ Lazreg	M. DEME Aziz M. GUILLET André-Philippe Mme ALLAIN Jessy Mme NICOLLE Nadia M. CLAUDEL Guillaume
--	--

N°26-21 Calcul et attribution des indemnités aux élus

Conformément aux articles L2123-20 à L2123-24-1 du CGCT, ainsi qu'au décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique, lorsque le Conseil Municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du Maire, sont fixées par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix,

Abstention : 1 : Valérie Lethuillier-Levet.

Pour : 31 : Deloignon Mirella, Dufour Xavier, Boutigny Annette, Jaha Mohamed, Mottet Delphine, Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Vallant Jérôme, Guillet Dorothée, Ridez Yoann, Boutin Annie, Delahaye Joël, Guillet André-Philippe, Deme Abdoul Aziz, Binard Sylvie, Nectoux Béatrice, Iacopino Laurent, Desnoyers Nathalie, Achenza Anthony, Etancelin Séverine, Police Perle, Delpierre Dit Cafarin Caroline, Hébert François, Thiessé Stéphanie, Monteiro Rodolphe, Hatton Romain, Allain Jessy, Belhadj Lazreg (pouvoir de V. Duchaussoy), Claudel Guillaume (pouvoir de N. Nicolle).

décide de :

- 1) Voter pour le montant des indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux délégués selon la répartition présentée ;
- 2) Voter pour le montant des indemnités de fonction des élus en application des articles L.2123-22 et R.2123-23 du CGCT selon la répartition présentée.

Je soussigné Mirella Deloignon, Maire de la commune de Déville lès Rouen, certifie avoir fait afficher l'extrait du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2026 le 25 mars 2026.

Comporte quatre (4) pages et est intégralement affiché au lieu accoutumé de la Mairie située 1 Place François Mitterrand, 76250 Déville lès Rouen

Le 25 mars 2026, à Déville lès Rouen

Le Maire,
Mirella Deloignon

